

# **Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFAR**

## **22 novembre 2013, Paris**

Membres présents sur place : Françoise Bardes, Bernard Bel, Anne Loirette, Hélène Carrère, Madeleine Akrich, Emmanuelle Phan. Membres participant à distance: Barbara Strandman, Sophie Gamelin. Membre représentée: Charlotte Cordron. Invitée: Chantal-Ducroux Schouwey

La séance est ouverte à 18h. Neuf membres sont présents. L'association comptant 28 adhérents, le quorum n'est pas atteint. Comme le prévoient les statuts, l'assemblée siège à 19h sans condition de quorum.

### **Election au Conseil d'administration et du bureau**

Se présentent au CA : M.Akrich, A.Loirette, H.Carrère, E.Phan, F.Bardes, B.Bel, B.Strandman. Ils sont élus à l'unanimité

Bureau : B.Bel président, E.Phan secrétaire, M.Akrich trésorière

### **Approbation**

Le rapport d'activité et le rapport financier intermédiaire sont approuvés

### **Décisions**

#### 1) Cotisation

La période de cotisation de janvier à décembre et non plus de date à date. Cependant les personnes qui ont réglé leur cotisation au dernier trimestre 2013 sont considérés comme adhérents pour l'année 2014 sans avoir à reverser une cotisation en janvier 2014.

Le montant de la cotisation reste libre.

#### 2) Les réponses aux demandes d'accompagnement qui parviennent à l'AFAR

Il semble que les personnes qui s'adressent à l'AFAR pense parfois que nous sommes une grosse association avec un réseau de conseils juridique et des contacts avec des avocats. Nous devons décrire sur notre site notre fonctionnement nos compétences et de nos limites.

En octobre 2013 nous avons annoncé la suspension de nos activités d'accompagnement. Nous décidons de les reprendre. Une équipe constituée de trois membres du CA (A.Loirette, H.Carrère et M.Akrich) s'assure que chaque demande est suivie par une personne identifiée. Si une discussion ou réflexion est nécessaire sur un dossier, elle a lieu soit en sein de cette

équipe, soit sur la liste du CA, soit sur celle de l'AFAR en fonction de l'urgence et du besoin de confidentialité. Les personnes ayant des questions médicales peuvent être mises en contact avec F.Bardes.

### 3) Episiotomie info

B.Strandman demande si l'AFAR veut reprendre le site Episio.info, le groupe email soutien épisiotomie, la page Facebook sur épisiotomie (et également un compte twitter). Ces espaces ont été créés et sont gérés par des personnes en grande partie membres de l'AFAR. Ce serait B.Strandman qui assurerait la gestion au nom de l'AFAR avec l'aide de E.Phan pour les aspects techniques (site). Les seuls frais sont le nom de domaine, autour de 20€/an  
Proposition adoptée.

### 4) Communication vers le public

Nous décidons de conserver la page Facebook et le site, mais de fermer le forum.

B.Strandman propose d'organiser la création de contenus type video, pour une campagne en direction du grand public sur la violence obstétricale, à relayer sur la page facebook et éventuellement sur le site.

### 5) Actions juridiques sur l'accouchement à domicile

Nous avons eu rendez vous avec un cabinet d'avocat pour leur demander quels sont les recours qui doivent être faits en France avant un éventuel recours à la Cour européenne des droits de l'homme. Leur réponse dirige plutôt vers des actions en France en s'appuyant sur la Jurisprudence européenne, en partant de la situation des sages-femmes ; les avocats demandent qu'il y ait plusieurs associations impliquées dans la démarche. Nous devons leur dire si nous souhaitons poursuivre avec eux. Nous décidons de leur répondre que nous avons besoin de plus de temps.

### **Actions**

- E.Phan: Annoncer que l'afar peut répondre aux demandes de soutien/accompagnement, et clarifier les compétences, limites, fonctionnement. Fermer le forum
- B.Strandman: confirmer que la liste épisiotomie est d'accord avec le transfert vers AFAR

Alliance francophone pour l'accouchement respecté <http://afar.info>  
Paris le 22 novembre 2013

B.Bel, président  
E.Phan, secrétaire  
M.Akrich, trésorière